

CORRIGE QUIZZ N°1 OCTOBRE 2011 :

Nota bene : les numéros de page donnés dans ce corrigé et les suivants font référence au petit livret des règles de golf fourni gratuitement par la FFG et que tout bon golfeur devrait avoir en permanence dans son sac.

1. C'est un cas anecdotique, très connu des élèves arbitre et révélateur de la philosophie du législateur golfique (britannique). C'est la règle 4 « les clubs » qui s'applique :

- Paragraphe 4-3.b (p57) : « détérioration en dehors du cours normal du jeu »
Détérioration en dehors du cours normal du jeu (colère) => interdiction de remplacement.

- Paragraphe 4-4.a (p57) : « choix et addition de clubs »

Si le joueur a commencé le tour avec moins de 14 clubs (Christian est parti avec 13 clubs), il peut en ajouter autant qu'il le souhaite à condition que leur nombre total n'excède pas 14 et sans retarder le jeu.

Le premier paragraphe interdit le remplacement, le second l'autorise ; les cas nécessitant une interprétation des règles, sont tranchés dans le livre des décisions, grosse bible de 160 pages, que le Royal et Ancient réédite tous les deux ans avec des évolutions de doctrine.

En l'espèce, la décision 4-3/8 tranche sur ce cas précis : « Puisqu'il a démarré avec 13 clubs, le joueur, est autorisé à en ajouter un autre selon la règle 4-4a ».

Réponse : oui

2. C'est la règle 26 « obstacles d'eau (y compris obstacles d'eau latéraux) » qui doit être appliquée.

Le paragraphe 26-1 (p115) « dégagement d'une balle dans un obstacle d'eau » donne la liste des possibilités de dégagement s'agissant d'un obstacle d'eau (piquets jaunes) :

- Aussi près que possible d'où la balle d'origine a été jouée en dernier : réponse A

- En arrière de l'obstacle d'eau en gardant le point où la balle d'origine avait franchi en dernier la lisière de l'obstacle d'eau directement entre le trou et l'emplacement où la balle est droppée soit sur une ligne drapeau/dernier point d'entrée dans l'obstacle (axe drapeau, dernier point d'entrée);

Aucune des solutions proposées ne s'applique à ce cas, le dernier point de franchissement de l'obstacle étant le point D : il n'y a pas de point de dégagement possible sur le terrain sur la ligne drapeau/point D

En plus de ces solutions, les règles locales peuvent prévoir la création d'une dropping zone (DZ) (p 141 et 156), qui permet au joueur de bénéficier d'une option de dégagement supplémentaire ce qui est le cas sur le trou 13 de Cameyrac. Dans le cas présent et en absence de dropping zone, le joueur n'aurait eu d'autres choix que de rejouer en A.

Réponse : A et F

Remarque : la solution D aurait été possible s'il s'était agi d'un obstacle d'eau latéral (piquets rouges).

3. C'est la règle 19 qui s'applique « balle en mouvement déviée ou arrêtée ».

Le paragraphe 19-5.a (p 95) précise qu'une balle en mouvement déviée par une balle en jeu et au repos doit être jouée comme elle repose (balle de Gisèle). Le joueur n'encourt pas de pénalité sauf si les deux balles reposait sur le green avant le coup (ce qui est le cas dans cet exemple), auquel cas le joueur encourt une pénalité de 2 coups.

Réponse 1 : 2 coups de pénalités pour Gisèle

Pour répondre à l'intégralité de la deuxième partie il faut aller voir la règle 18 « balle au repos déplacée », paragraphe 18-5 (p 92) « par une autre balle » qui précise qu'une balle en jeu et déplacée par une autre balle doit être replacée (balle d'Anne-Marie).

Réponse 2 : Gisèle joue sa balle comme elle repose ; Anne-Marie la replace à l'endroit où sa balle se trouvait avant d'être déplacée.

CONSEIL: compte tenu de cette règle, vous devez prendre l'habitude de marquer systématiquement votre balle dès qu'elle repose sur le green ;

4. C'est la règle 11 « aire de départ » qui s'applique.

Le paragraphe 11-4b (p 75) « jouer en dehors de l'aire de départ » en stroke play, précise que si, en commençant un trou un joueur joue une balle en dehors de l'aire de départ, il encourt une pénalité de deux coups et doit ensuite jouer une balle de l'intérieur de l'aire de départ ; le coup joué en dehors de l'aire de départ et **tous les coups ultérieurs joués avant la correction** de l'erreur ne comptent pas dans le score.

Dans le cas présent, Patrick, joue deux fois en dehors de l'aire de départ et ne corrige son erreur qu'avec sa troisième balle. Il n'encourt donc que deux coups de pénalité pour l'ensemble de son œuvre.

Réponse : B. 4 (2+2).

5. C'est la règle 25 « terrains en conditions anormales » qui s'applique.

Le paragraphe 25-1.b.i (p111) « terrains en conditions anormales ; dégagement ; sur le parcours » précise que le joueur doit dropper sa balle à une longueur maximum du point le plus proche de dégagement et pas plus près du trou, ce point ne pouvant se situer ni dans un obstacle, ni sur le green.

Dans le cas présent, le point de référence est le point B (endroit où la balle repose) ; le point de plus proche de dégagement tel que défini par la règle est le point 1.

Le joueur garde la possibilité de jouer la balle comme elle repose du point B, sauf si les règles locales où le comité de l'épreuve l'interdit pour préserver la zone (ce qui n'était pas le cas à ma connaissance).

Réponse : A et B

CONSEIL : lorsque vous demandez le dégagement d'une zone de jeu en condition anormale, ne relevez pas votre balle avant d'être sur que le point le plus proche de dégagement n'est pas plus pénalisant que la position d'origine de votre balle ; dans le cas présent, le point 1 se situe dans la rangée d'arbres de gauche ou peut être même dans un buisson. Si vous relevez votre balle et que vous renoncez par la suite à bénéficier du dégagement, vous devrez la replacer avec un coup de pénalité. (règle 18-2).

N'hésitez pas à me contacter directement sur ma boîte mail : bruno.versini@orange.fr

- Si mes explications ne vous semblent pas très claires ou que vous n'avez pas bien compris.
- Si vous souhaitez voir aborder des points précis.
- Si vous avez des questions sur les règles.
- Si vous avez des suggestions quant au quizz en particulier ou/et sur la rubrique « coin de l'arbitre » en général.

Prochain quizz dans 15 jours !!!!!!!!!